## Développement et coopération Sud-Nord

organisée le 29 juillet 2022 par l'Académie des sciences d'outre-mer sous la présidence de Serge Arnaud (suppléant du Secrétaire perpétuel) et animée par Michel-Pierre Chélini (Université d'Artois) dans le cadre du 19th World Economic History Congress Paris (25-30 juillet 2022)

Compte-rendu par Dominique Barjot<sup>1</sup>

La montée en puissance de nouveaux pays émergents, notamment en Afrique et en Asie du Sud et du Sud-Est, l'essor des intégrations économiques régionales, les enjeux du développement humain et, plus encore, la nécessité de « sauver la planète » obligent aujourd'hui à redéfinir de manière radicale la coopération Nord-Sud (ou Sud-Nord) afin de construire « un monde en commun » (A. Mbembe et R. Rioux). Lors de cette table ronde sont intervenus Denise Houphouët-Boigny (ancienne Ambassadrice de Côte-d'Ivoire à l'UNESCO, membre titulaire de l'Académie des sciences, des arts et des cultures d'Afrique et des diasporas africaines de Côte d'Ivoire, correspondante la 2<sup>e</sup> section de l'ASOM), Régis Marodon, représentant de l'Agence française de développement, et Emmanuel Maury, Secrétaire général administratif de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La table ronde est introduite par Serge Arnaud<sup>2</sup>. Il revient sur les fondamentaux. Il s'agit d'abord de l'Aide au développement telle que définie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE en 1969. Cette APD doit ainsi répondre aux critères suivants : émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, en sachant que chaque opération doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en voie de développement et être assortie de conditions favorables. Depuis 2018, cette aide s'applique aux pays à revenus faibles ou intermédiaires, notamment ceux désignés comme moins avancés en fonction de trois critères (revenu par habitant inférieur à 1025 dollars trois ans durant, retard dans le développement humain, vulnérabilité économique). Un second concept fondamental est l'Indice de développement humain (IDH). Il s'agit d'un indice statistique composite créé par l'économiste indien Amartya Sen et son homologue pakistanais Mahbud ul Haq. En dérivent directement le Gender-related Development Index (GDI), qui pend en compte les disparités liées au sexe, et l'Indice de développement ajusté selon les inégalités (IDHI), qui prend en compte ces dernières.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Organisateur de la session, en tant que membre du Comité de pilotage du 19th WEHC 2022 Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette introduction est une reprise de la conférence « APD, IDH, OMD, ODD,...: le développement en commun ? » présentée lors de séance « Un nouveau rapport au développement » organisée par Jean du Bois de Gaudusson », président de la 3<sup>e</sup> section de l'ASOM, le 13 mai 2022.

Troisième concept, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), tels qu'adoptés en 2000 par 189 États de l'ONU : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assure l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat pour le développement. Arrivés à expiration en 2015, les OMD n'ont été qu'imparfaitement réalisés, d'où l'adoption par l'ONU, la même année, des Objectifs de développement durable (ODD). Alors que les OMD étaient principalement axés sur les questions sociales. Ces ODD abordent les diverses dimensions du développement durable : éradication de la pauvreté, lutte contre la faim, accès à la santé, accès à une éducation de qualité, égalité entre les sexes, accès à l'eau salubre et à l'assainissement, recours aux énergies renouvelables, accès à des emplois décents, bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, réduction des inégalités, villes et communautés durables, lutte contre le changement climatique, vie aquatique.

De la prise en compte de ces notions, il ressort que la notion de développement est aujourd'hui, de plus en plus, discutée, d'où l'adjonction notamment de l'adjectif durable ou, plus récemment, la promotion de la notion de partenariat, défendue récemment par Achille Mbembe et Rémy Rioux dans un ouvrage récent<sup>3</sup>, ou celle de communs, sujet d'un livre collectif dirigé par Bruno Delmas<sup>4</sup>: ce dernier montre en particulier que les biens publics mondiaux peuvent servir de fondements pour le financement du développement. Mais la définition précise de ce nouveau rapport au développement reste à venir: comme le dit Amadou Hampâté Bâ (1900 ou 1901-1991), dans son conte initiatique peul Kaïdara: « Tu le sauras quand tu sauras que tu ne sais pas et que tu attendras de savoir ».

Michel-Pierre Chélini a posé ensuite les questions suivantes aux différents participants :

Le développement est aujourd'hui une notion de plus en plus discuté. Dans quelle mesure le discrédit grandissant est-il le résultat de l'incapacité de la plupart des États développés à atteindre l'objectif défini, en 1969 par la Banque mondiale, à savoir 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Dans quelle mesure des critères tels que l'indice de développement humain constituent-ils une approche plus satisfaisante du développement ? Les objectifs du millénaire pour le développement, puis les objectifs de développement durable ont-ils ouvert des voies nouvelles, notamment en matière de croissance économique, de sécurité et de lutte contre la vulnérabilité, mais aussi d'intégration sociale et de protection de l'environnement ? Ont-ils révélé au contraire de nouvelles fractures entre pays riches et pays pauvres ? Quelle est la position de l'Afrique subsaharienne dans ces débats ? Quelle est, de manière plus particulière, la position de la Côte d'Ivoire ? Comment celle-ci peut-elle s'appuyer sur son capital humain pour passer d'une coopération basée sur l'aide publique au développement française et européenne à une autre forme de partenariat, fondé cette fois sur des bases plus équilibrées, favorable à son insertion dans la globalisation, à son

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dominique Barjot, « Achille Mbembe, Rémy Rioux, (avec Séverine Kodjo-Grandvaux), *Pour un monde en commun. Regards croisés entre l'Afrique et l'Europe*, Arles, Actes Sud/Agence française de développement, 2022, 182 p. », *Revue française d'histoire économique*, vol. 18, no. 2, 2022, p. 105-114.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Bruno Delmas, Estienne Le Roy (dir.), *Les Communs aujourd'hui : Enjeux planétaires d'une gestion locale des ressources renouvelables*, Paris, Éditions Karthala, 2019, 228 p.

intégration dans la Zone de libre-échange continentale et à la mise en place d'un modèle de développement soutenable au profit de la promotion des femmes et des hommes du pays, en particulier des jeunes, dans le respect des spécificités culturelles et en tenant compte des compétences locales ?

Denise Houphouët-Boigny est la première à intervenir. La Côte d'Ivoire a fait l'option d'adhérer aux ODD et de promouvoir l'objectif d'améliorer l'IDH du pays. C'est ce que se sont fixés les deux Plans nationaux de développement (PND) 2012-2015 et 2015-2020. La prise en compte des 17 ODD a permis à la Côte d'Ivoire d'atteindre un taux de croissance annuel moyen du PIB de + 9,6 % de 2012 à 2015 et de + 6,9 % de 2016 à 2020. Au cours de cette dernière période, l'inflation a été maîtrisée (+ 3 % par an en moyenne) de même que le déficit budgétaire (+ 2,3 % du PIB en 2019) et le taux de chômage, tombé de 5,3 % en 2015 à 2 ?9 % en 2019. En revanche, bien que premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou, le pays n'est parvenu à transformer sur place que respectivement 33 et 12 % de ces produits en 2020, tandis que le marché de l'emploi demeurait dominé de façon écrasante par le secteur informel. A contrario, en 2018, la Côte d'Ivoire a engagé 4,4 % de son PIB dans l'éducation, portant le taux d'alphabétisation à 54,6 %.

Pour atteindre ces objectifs, la Côte d'Ivoire a fait un large appel à la mobilisation de ressources externes, dont 15 % provenaient de la coopération chinoise, 14 % du groupe de la Banque mondiale, 9 % de la coopération française, 7 % de la Banque africaine de développement, 5 % de fonds arabes multilatéraux, etc. La Côte d'Ivoire joue un rôle moteur dans l'approfondissement de l'intégration régionale africaine (CEDEAO, UEMOA), mais aussi au niveau continental, au sein de l'Union africaine. Elle œuvre aussi au lancement d'une monnaie commune, l'ECO, prévue pour 2027. Elle vise en outre à jouer pleinement, son rôle au sein de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF), vaste marché unique porté par 54 pays africains sur 55. Enfin, l'économie ivoirienne s'est montrée résiliente face à la crise de la COVID : certes, le taux de croissance du PIB est tombé à + 2 % et déficit budgétaire, monté à 5,5 % respectivement en 2020, mais, après une année 2021 encore difficile (+ 1,8 % du PIB), la croissance a retrouvé sa pente antérieure (+ 6 % pour le PIB) en 2022.

Régis Marodon, pour sa part, revient sur la notion de développement, aujourd'hui très discutée. Suffit-il de le qualifier de durable ou faut-il lui préférer le concept « d'investissement solidaire » (E. Macron). L'aide publique au développement a fait l'objet d'évolutions et d'ajustements incessants : aux Etats-Unis, l'USAT, qui n'accorde que des dons, s'affiche comme une branche de l'influence diplomatiques américaine, tandis qu'une banque publique, l'USDEC, a été crée en 2020 pour accompagner à l'international l'investissement privé américain « durable », en Chine, si les prêts à taux réduits sont administrés par l'Exim Bank of China, c'est la China Development Bank, dont les actifs dépassent le PIB de la France, qui finance « les routes de la soie », en France, enfin, l'AFD gère l'ensemble des fonds d'aide grâce à des instruments financiers ne faisant pas appel à la subvention publique.

Sur le plan quantitatif, la défiance planant sur le concept d'Aide publique au développement résulte de l'incapacité de la plupart des pays de l'OCDE d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB

accordé à cette aide au développement. Certes, le taux d'extrême pauvreté a été divisé par 4 durant les vingt-cinq dernières années, passant à 9 % en 2018 au lieu de 34 % en 1988. Mais la crise de la Covid et la guerre en Ukraine ont inversé la tendance. De surcroît, l'extrême pauvreté demeure un phénomène majoritairement rural, touchant surtout les femmes et les enfants, avec une concentration sur cinq pays africains (Nigeria, République démocratique du Congo, Tanzanie, Éthiopie et Madagascar). Avec l'émergence de la Chine, il est apparu que le développement, conçu en termes de croissance du PIB et d'accumulation du capital, était à la portée de tous les continents et de tous les États. Reste à ce qu'il soit durable, d'où l'importance de deux accords conclu en 2015 : l'Agenda 2050 sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat. En résulte une vision partagée d'un monde durable : les pays « riches » doivent diminuer leur impact sur la nature et le climat sans renoncer au bienêtre de leur population ; les pays « pauvres » doivent investir et offrir des services de base (santé, éducation, sécurité) sans nécessairement adopter la voie du consumérisme de masse et son impact environnemental aujourd'hui dénoncé.

Chaque année les Nations-Unies réalisent un rapport sur les ODD, dont la lutte contre la pauvreté apparaît comme l'objectif premier. Les nouvelles ne sont pas bonnes avec quatre sujets majeurs d'inquiétude: changement climatique, perte de la biodiversité, augmentation de la production de déchets liés à l'activité humaine, inégalités croissantes. S'il existe bien un impératif de développement durable, les Banques publiques de développement (BPD) sont donc appelées à faire de la durabilité un élément central de leur stratégie. Il s'agit, pour elles, de financer des catégories d'agents économiques délaissés ou sous-financés par le secteur financier privé (petits agriculteurs, micro-entreprises, femmes et collectivités locales), d'investir dans les piliers de croissance (infrastructures, éducation, santé, intégration régionale, industrie), de prendre en compte le climat et la biodiversité dans l'analyse d'impact des financements et d'apporter un soutien spécifique aux financements transfrontaliers.

Ce point de vue est largement partagé par Emmanuel Maury. L'objectif de 0,7 % d'Aide publique n'a été atteint que par cinq pays européens (Luxembourg, Norvège, Suède, Allemagne et Danemark). En outre, l'APD est souvent dénoncée comme inefficace, en raison de la déperdition d'une partie des financements, elle-même liée à une bureaucratisation excessive ou à la corruption, mais aussi au manque de coordination et à un déficit d'information. Les 8 OMD, puis les 17 ODD ont bien constitué un progrès, mais les questions de l'efficacité de certaines actions, de la déperdition des financements et d'une évaluation régulière et de la qualité demeurent toujours d'actualité. A cet égard, la collaboration interparlementaire apparaît comme une nécessité, à l'exemple de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Par ailleurs, un autre point sous-estimé de l'aide au développement demeure la croissance démographique. Il faut en effet que les ressources puissent croître au moins aussi vite que la population et même plus vite si l'on veut réduire les zones de pauvreté. Cela pose en particulier le problème de la régulation de la démographie, sujet tabou, notamment dans de nombreux pays d'Afrique.

Selon Michel-Pierre Chélini, le développement est un terme polysémique recouvrant des réalités à la fois quantitatives et qualitatives et associant des préoccupations à court comme à

long termes, selon des dimensions tout autant politiques et culturelles qu'économiques (d'où l'IDH). La transition requise, à la fois énergétique et numérique, est en réalité plus globale que Nord-Sud. En effet se produit, de plus en plus, une prise de conscience des impératifs planétaires que mettent bien en lumière les deux accords de 2015. Éduquer et institutionnaliser apparaissent ainsi comme deux piliers majeurs du développement et du progrès économique et social : la montée des qualifications requiert une démocratisation accrue des institutions, mais aussi un soutien à la recherche-développement et à la création d'entreprises innovantes. Il convient en outre de baliser le futur afin de répondre aux revendications d'une jeunesse mondiale s'intéressant d'abord à son avenir et, ainsi, redonner de l'espoir aux jeunes générations.

Tirant les conclusions du débat, S. Arnaud souligne la nécessité de faire évoluer l'aide au développement et, donc, ses modalités d'application. Il est temps de passer de l'Aide au Partenariat. A cet égard, l'Afrique revêt une importance toute particulière pour l'Europe, avant même peut-être les pays d'Amérique latine ou d'Asie. Par ailleurs, il est urgent de prendre en compte, en priorité, un certain nombre de thématiques cruciales : les migrations interafricaines, plus nombreuses que celles hors d'Afrique ; les transferts d'argent des diasporas (supérieurs au flux financiers de l'APD) ; l'émergence grandissante d'une coopération Sud-Sud ; l'apparition, en Afrique, de nouveaux acteurs (Japon, Chine, Russie, pays du Golfe, Inde, Turquie, etc.) ; la problématique, plus que jamais d'actualité, de la fuite des cerveaux ; l'urbanisation massive des sociétés africaines ; l'interconnexion mondiale croissante, bien mise en évidence par la crise de la Covid, de la fuite des cerveaux ; la décentralisation grandissante des solutions techniques avec l'internet et l'essor des énergies nouvelles (éolien et solaire, microcentrales hydroélectriques ou nucléaires, usage de la biomasse).